

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

#### SÉANCE DU 4 juillet 2023

##### DÉLIBÉRATION N°2023\_026

##### **OBJET : PARTICIPATION 2023 POUR L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU**

L'an deux mil vingt trois et le 04 juillet, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **28 juin 2023**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Xavier Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, M. Kewar CHEBANT.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Catherine CAMI donne procuration à M. Idriss BENKHELOUF, M. Guénolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à M. Xavier Marie FEDOU, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Isabelle TEURLAY NICOT donne procuration à M. Christian BAGATE, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Alexandre DIAS.**

**Absente :**

**Mme Seynabou GUEYE**

**Secrétaire de la séance : Fabienne CABRERA**

Monsieur Pierre OUALLET expose :

Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés dérèglement climatique et à la préservation des ressources naturelles, et notamment de l'eau, la Commune de Bègles propose de participer au financement de l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie par les béglais.

Cette opération a pour but de promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales pour un usage extérieur (arrosage, ...), de soutenir les habitants de Bègles dans la gestion raisonnée de la ressource en eau et de les inciter à maîtriser l'utilisation qui en est faite.

Il est donc proposé d'accorder une participation en 2023 de 25 euros aux personnes qui achèteraient un récupérateur d'eau dans la limite des 100 premiers foyers à partir de la date de parution officielle de la délibération et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

### **ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** le plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau présenté par le Président de la République le 30 mars 2023

**VU** les réflexions en cours de la Préfecture de la Gironde sur un nouveau plan de restriction de l'usage de l'eau en cas de sécheresse

**CONSIDÉRANT** que les ressources en eau diminuent à un rythme alarmant du fait notamment des déficits de pluviométrie

**CONSIDÉRANT** que chaque acteur du territoire doit adopter un comportement plus sobre vis-à-vis des ressources naturelles et notamment de l'eau

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accorder aux habitants de Bègles une participation de 25 euros pour l'achat d'un récupérateur d'eau. Cette aide sera accordée par foyer fiscal sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB ainsi que le code BIC IBAN dans la limite des 100 premiers ménages à partir de la date de parution officielle de la délibération et ce jusqu'au 31 décembre 2023. La participation sera versée par mandat administratif.

**Article 2 :** Les dépenses seront prévues et prélevées sur le chapitre 65 article 6574 du budget principal de la Ville.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTANTS : 34</b>		<b>VOIX</b>
Pour	34	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré le 4 juillet 2023**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**Fabienne CABRERA**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**